



*Insertion professionnelle et employabilité des bénéficiaires
des programmes actifs d'emploi*

Appariement des fichiers ANAPEC et CNSS, réalisé en 2019

**INSERTION PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES
DU CONTRAT D'INSERTION IDMAJ DE L'ANNEE 2015**



1. Introduction

Dans le cadre des efforts importants consentis pour promouvoir l'emploi et lutter contre le chômage des jeunes, les pouvoirs publics interviennent à travers une stratégie globale qui s'articule autour d'une part, une politique macroéconomique et sectorielle visant à accélérer le rythme du développement et de la croissance de l'économie nationale et à promouvoir les investissements nationaux et étrangers, et d'autre part, une politique active de l'emploi s'appuyant sur des programmes de promotion de l'emploi visant à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs d'emploi dans le marché travail. Il s'agit des programmes de promotion de l'emploi salarié (Idmaj et Tahfiz), d'amélioration de l'employabilité des jeunes (Taehil) et de la promotion de l'auto-emploi (Auto-emploi).

Ces programmes font l'objet de suivi et d'évaluation en continue par l'Observatoire national du marché du travail, en vue d'améliorer leur pertinence et leur efficacité, à travers, notamment l'évaluation en termes d'indicateurs de réalisation, d'insertion et d'impact de ces programmes sur les parcours professionnels des jeunes bénéficiaires. Dans ce cadre, la présente note vise à fournir les principaux indicateurs d'insertion professionnelle des bénéficiaires du contrat d'insertion (CI) en 2015 dans le secteur privé formel au cours de la période 2015-2018, calculés sur la base des résultats d'appariement des fichiers des bénéficiaires du Contrat d'Insertion au titre de l'année 2015 et des fichiers de déclarations des salaires à la CNSS.

Les travaux d'appariement, réalisés en 2019, ont porté sur 46232 bénéficiaires du CI au titre de l'année 2015. L'exploitation des résultats de ces travaux a permis de fournir plusieurs indicateurs pertinents sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI dans un emploi déclaré dans le secteur privé formel. Ces indicateurs portent essentiellement sur les caractéristiques des bénéficiaires du CI ainsi que leur insertion professionnelle.

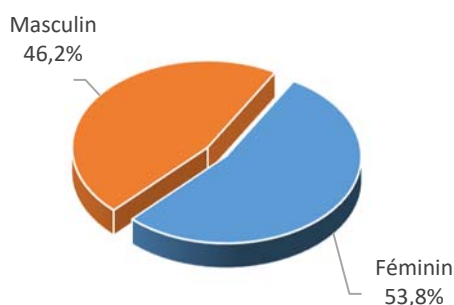
2. Caractéristiques des bénéficiaires du CI

L'analyse des caractéristiques des bénéficiaires du contrat d'insertion au titre de l'année 2015 vise à fournir des informations de base permettant l'identification des facteurs et déterminants de l'insertion professionnelle sur le marché du travail des jeunes inscrits à l'ANAPEC. De façon globale, la population des bénéficiaires du contrat d'insertion en 2015, sur laquelle a porté l'opération d'appariement en 2019, est constituée majoritairement de jeunes, de bacheliers et de diplômés de la formation professionnelle et compte un peu plus de femmes que d'hommes.

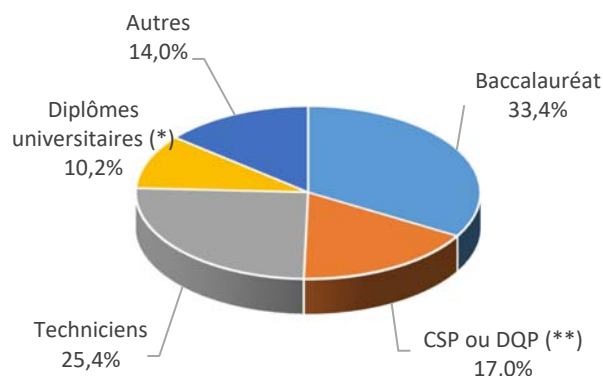
En effet, la structure de la population des bénéficiaires du CI selon le genre, fait ressortir un écart significatif en faveur des femmes, qui représentent 53,8% du total des bénéficiaires. La majorité de ces bénéficiaires (89%) sont des jeunes âgés de moins de 30 ans, dont 60% sont âgés de moins de 25 ans et 29% entre 25 et 29 ans. Les autres catégories d'âge représentent seulement 11% du total des bénéficiaires.

Le niveau de qualification des bénéficiaires du CI en 2015, appréhendé par le niveau de diplôme, est globalement élevé. En effet, plus d'un tiers (33,4%) des bénéficiaires sont des bacheliers, 25,4% sont des techniciens, 17% ayant des diplômes de qualification ou spécialisation professionnelle et plus de 10% ayant des diplômes universitaires (1er, 2ème et 3ème cycles).

Bénéficiaires du contrat d'insertion en 2015 selon le genre



Bénéficiaires du contrat d'insertion selon le diplôme (2015)



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données ANAPEC. (*) : Diplômes des 1er, 2èmes et 3èmes cycles universitaires. (**) CSP : Certificat de spécialisation professionnelle, DQP : Diplôme de qualification professionnelle.

Par ailleurs, l'analyse de la répartition sectorielle des bénéficiaires du CI en 2015 révèle que la quasi-totalité (97%) des bénéficiaires du CI au titre de l'année 2015 sont concentrés dans deux secteurs d'activité, les services et l'industrie, et plus particulièrement les industries manufacturières (35%) et les activités administratives et de soutien (20%).

3. Insertion professionnelle des bénéficiaires du CI

L'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI est renseignée par le taux d'insertion qui est mesuré par rapport à la date de déclaration à la CNSS. (Voir encadré ci-après)

Encadré : Concepts et définition

L'indicateur « Taux d'insertion » est mesuré à des échéances différentes par rapport à la date de la dernière déclaration des bénéficiaires du CI à la CNSS :

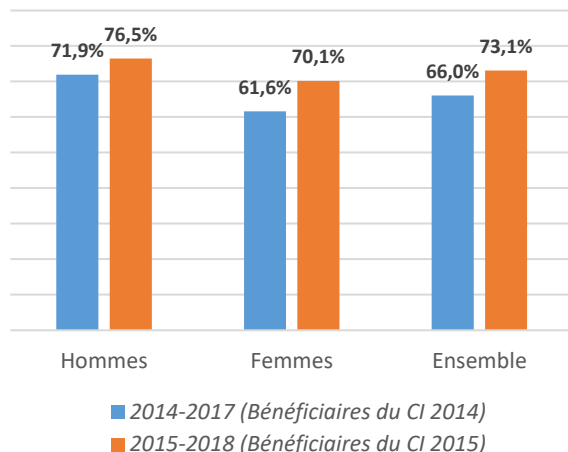
- **Taux d'insertion 1** : C'est la proportion des bénéficiaires du CI dont la dernière déclaration à la CNSS s'est effectuée au cours de la période allant de la date de signature du contrat CI en 2015 jusqu'à fin 2018.
- **Taux d'insertion 2** : c'est la proportion des bénéficiaires du CI au titre de l'année 2015 déclarés à la CNSS en 2018, soit environ deux à trois ans après la signature du contrat.

L'analyse des résultats des travaux d'appariement réalisés fait ressortir que 73,1% des bénéficiaires du contrat d'insertion au titre de l'année de 2015 sont déclarés à la CNSS après la date de signature du contrat (taux d'insertion 1) et 61,5% ont été déclarés en 2018, soit environ deux à trois ans après la signature du contrat (taux d'insertion 2).

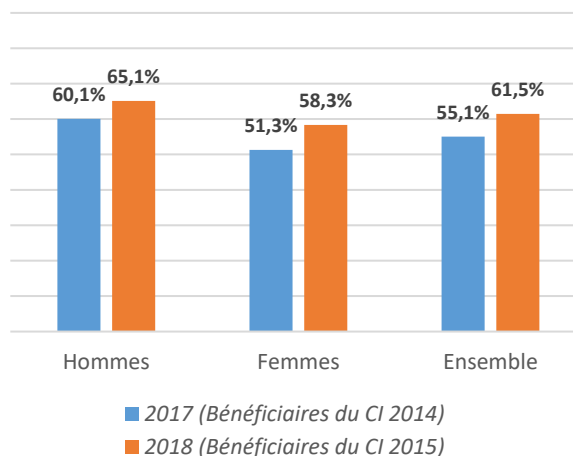
En termes d'évolution, les taux 1 et 2 ont connu une hausse respectivement de 7,1 et 6,5 points de pourcentage par rapport à ceux enregistrés chez les bénéficiaires du CI au titre de l'année 2014 (respectivement 66% et 55%). Cette hausse est plus marquée chez les femmes, les jeunes, les bacheliers et les diplômés de la formation professionnelle.

Par ailleurs, ces taux d'insertion sont marqués par des disparités structurantes selon le genre, les groupes d'âge, les secteurs d'activité et les régions.

Evolution du taux d'insertion 1



Evolution du taux d'insertion 2



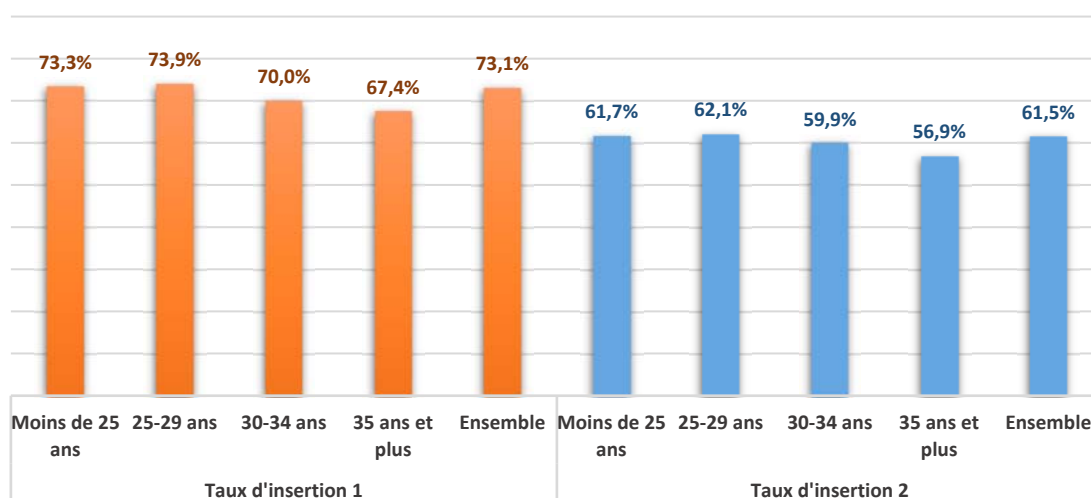
Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2019)

– **Les hommes et les jeunes bénéficiaires du CI sont les plus déclarés à la CNSS**

Selon le genre, l'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI au titre de l'année 2015 est plus favorable aux hommes qu'aux femmes. En effet, aussi bien le taux d'insertion 1 que le taux d'insertion 2 sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes, enregistrant respectivement un écart de 6,4 et 6,8 points de pourcentage en faveur des hommes. Ces écarts sont respectivement de 10,3 et 8,8 points pour les bénéficiaires du CI en 2014, ce qui révèle une réduction de l'écart entre les deux sexes en termes des taux d'insertion professionnelle au cours de cette période.

L'analyse de la structure selon l'âge des bénéficiaires du CI déclarés à la CNSS, révèle que ce sont les jeunes âgés de 25 à 29 ans qui sont relativement les plus insérés dans un emploi déclaré dans le secteur formel de l'économie, avec un taux d'insertion1 de 73,9% et un taux d'insertion2 de 62,1%, suivis de la catégorie des jeunes âgés de moins de 25 ans (respectivement 73,3% et 61,7%). Ces taux d'insertion étaient plus faibles chez les bénéficiaires adultes âgés de 35 ans et plus, s'établissant respectivement à 67,4% et 56,9%.

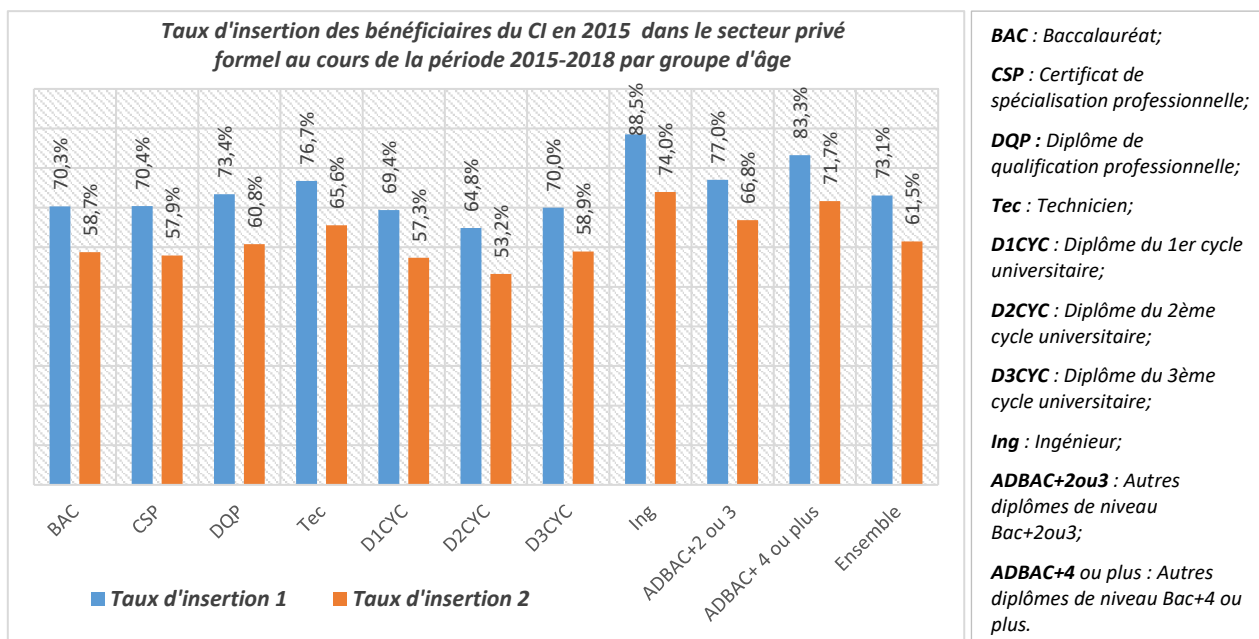
Taux d'insertion des bénéficiaires du CI en 2015 dans le secteur privé formel au cours de la période 2015-2018 par groupe d'âge



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2019)

– **Les diplômés de l'enseignement supérieur sont les plus déclarés à la CNSS**

L'analyse de la répartition des bénéficiaires du CI en 2015 selon le diplôme révèle que les diplômés de l'enseignement supérieur, particulièrement les titulaires d'un diplôme d'ingénieur et les diplômés de niveau Bac+2 ou plus semblent avoir plus de chance d'être insérés dans un emploi déclaré dans le secteur privé formel au cours de la période 2015-2018 par groupe d'âge. En effet, les ingénieurs ont enregistré les meilleurs taux d'insertion 1 et 2, respectivement 88,5% et 74,0%, suivis des diplômés de niveau « Bac+4 ou plus » (83,3% et 71,7%) et « Bac +2 ou 3 » (77% et 66,8%). Hormis les techniciens qui ont affiché des taux d'insertion relativement élevés, les diplômés de la formation professionnelle et les bacheliers ont enregistré des taux d'insertion inférieurs à la moyenne nationale.



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2019).

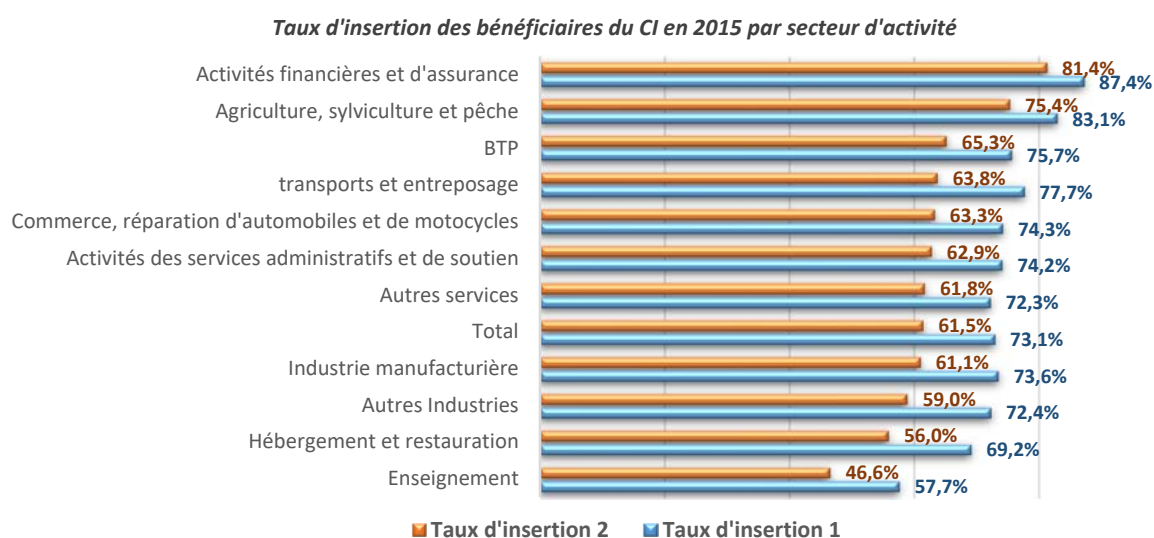
En termes d'évolution, il est à noter que l'ensemble des niveaux de diplôme ont connu une hausse des taux d'insertion des bénéficiaires du CI 2015 par rapport aux bénéficiaires du CI au titre de l'année 2014. Les taux d'insertion 1 et 2 des « Bacheliers » sont ceux qui ont progressé le plus (respectivement + 9,1 et +8,3 p.p.), viennent ensuite les « Ingénieurs » (+8 et +7,5 p.p.), les titulaires du « Certificat de spécialisation professionnelle » (+7,7 et 7,5 p.p.) et les « Techniciens » (+7,2 et +6,8 p.p.).

– **Les services, l'agriculture et le BTP sont les secteurs qui déclarent le plus les bénéficiaires du CI**

L'analyse sectorielle des déclarations des bénéficiaires du CI à la CNSS fait apparaître que les secteurs des Services (hors hébergement, restauration et enseignement), de l'Agriculture et du BTP sont les secteurs porteurs en termes d'insertion professionnelle des jeunes bénéficiaires du CI en 2015. En effet, ces secteurs affichent des taux d'insertion 1 et 2 relativement élevés, atteignant respectivement 87,4% et 81,4% pour les activités financières et d'assurance, 83,1% et 75,4% pour le secteur de l'agriculture et 75,7% et 65,3% pour le secteur du BTP. En revanche, les secteurs de l'Industrie, l'hébergement et restauration et

¹ p.p. : points de pourcentage

l'enseignement ont enregistré des taux d'insertion relativement faibles et inférieurs à la moyenne nationale.



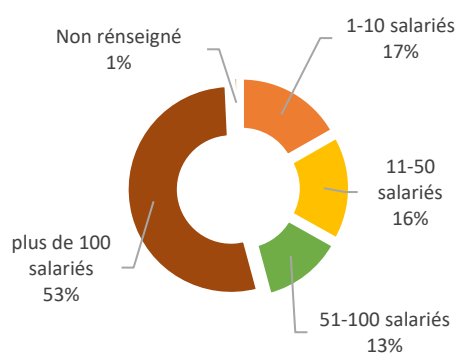
Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2019).

En termes d'évolution, il apparaît que quatre secteurs d'activité ont connu une hausse importante des taux d'insertion des bénéficiaires du CI 2015 par rapport aux bénéficiaires du CI au titre de l'année 2014, à savoir le secteur de l'agriculture, l'industrie, le BTP et l'hébergement et restauration. En revanche, le secteur des activités financières et d'assurance, qui a enregistré les taux d'insertion 1 et 2 les plus élevés, a connu une quasi-stagnation par rapport aux bénéficiaires du CI au titre de l'année 2014.

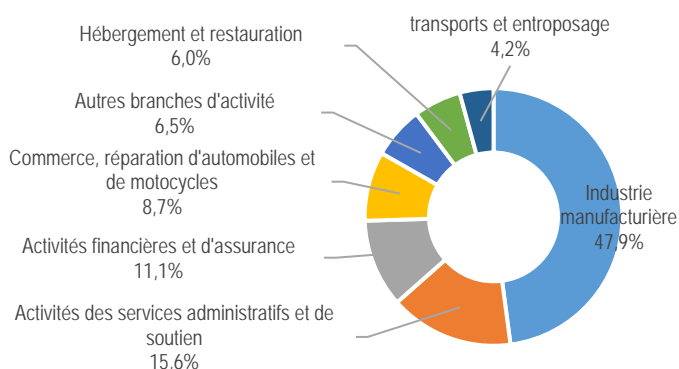
– **Ce sont les grandes entreprises qui déclarent le plus les bénéficiaires du CI**

La structure des bénéficiaires du CI en 2015 déclarés à la CNSS en 2018 selon la taille d'entreprise montre que ce sont les entreprises employant plus de 100 salariés qui déclarent le plus souvent les bénéficiaires du CI. En effet, plus de la moitié (53,5%) de ces bénéficiaires ont été déclarés à la CNSS par les entreprises de plus de 100 salariés, enregistrant ainsi une baisse de 5 points de pourcentage par rapport à 2017 (58% des bénéficiaires du CI en 2014). Ces entreprises opèrent principalement dans l'Industrie manufacturière (47,9%) et les activités des services administratifs et de soutien (15,6%).

Bénéficiaires du CI en 2015 déclarés à la CNSS en 2018 par taille d'entreprise

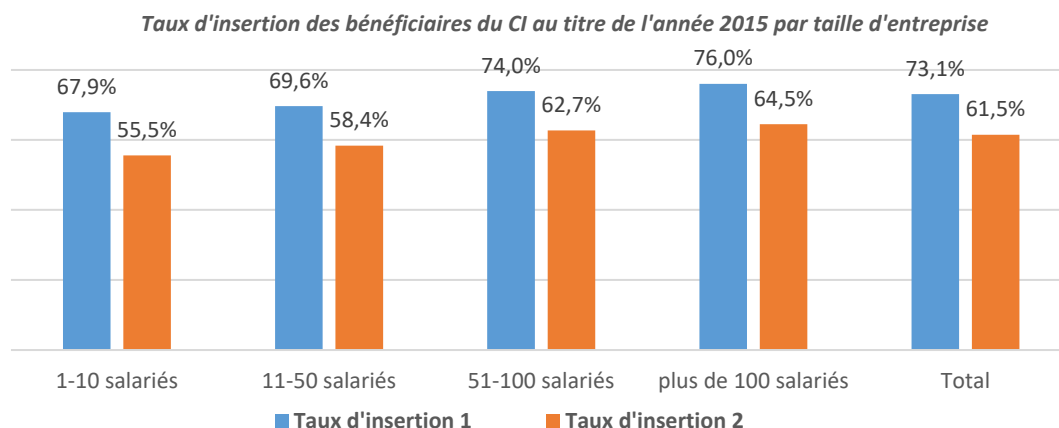


Bénéficiaires du CI 2015 déclarés à la CNSS en 2018 par les entreprises de 100 salariés et plus par secteur d'activité



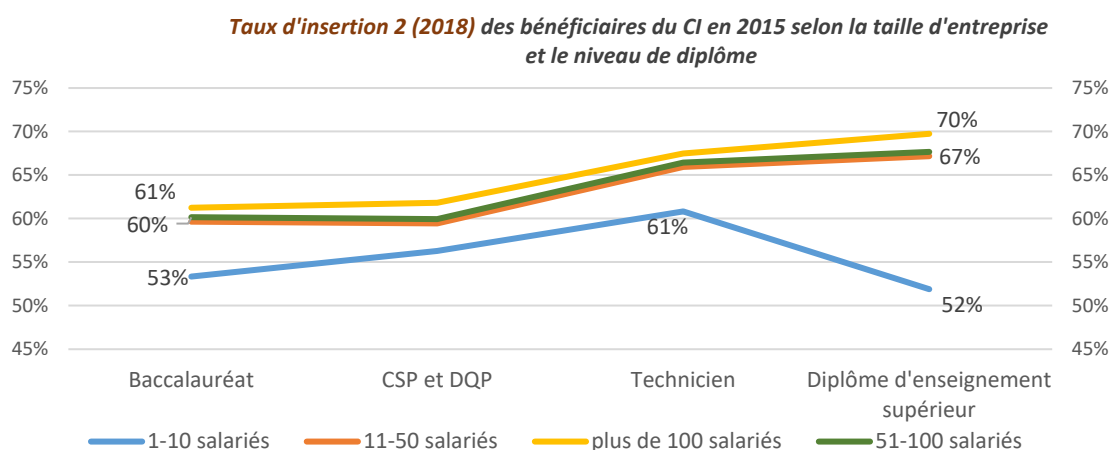
Ainsi, les grandes entreprises (plus de 100 salariés) ont enregistré les taux d'insertion 1 et 2 les plus élevés au cours de cette période, avec respectivement 76% et 64,5%, suivies des

entreprises de taille moyenne (51-100 salariés) avec des taux d'insertion 1 et 2 respectivement de 74% et 62,7%. Les très petites entreprises (1-10salariés), quant à elles, présentent les taux d'insertion les plus faibles (respectivement 67,9% et 55,5%).



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2019).

Par ailleurs et à l'exception des entreprises de très petite taille, l'analyse des taux d'insertion des bénéficiaires du CI fait ressortir une relation positive entre la taille d'entreprise et le niveau de diplôme, où le taux d'insertion 2 (2018) augmente avec le niveau de diplôme. Il est passé de 61% chez les bacheliers à 70% chez les diplômés d'enseignement supérieur au niveau des entreprises de grande taille, et de 60% à 67% pour les petites et moyennes entreprises. En revanche, cette relation n'est pas observée au niveau des très petites entreprises, où les diplômés d'enseignement supérieur ont enregistré le plus faible taux d'insertion en 2018 (52%, contre 61% pour les techniciens et 56% pour les titulaires du Certificat de spécialisation professionnelle et du Diplôme de qualification professionnelle).

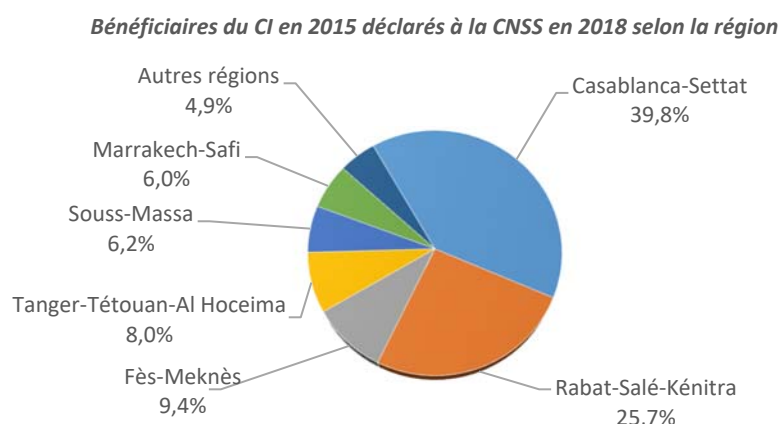


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2019).

– Disparités régionales en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI

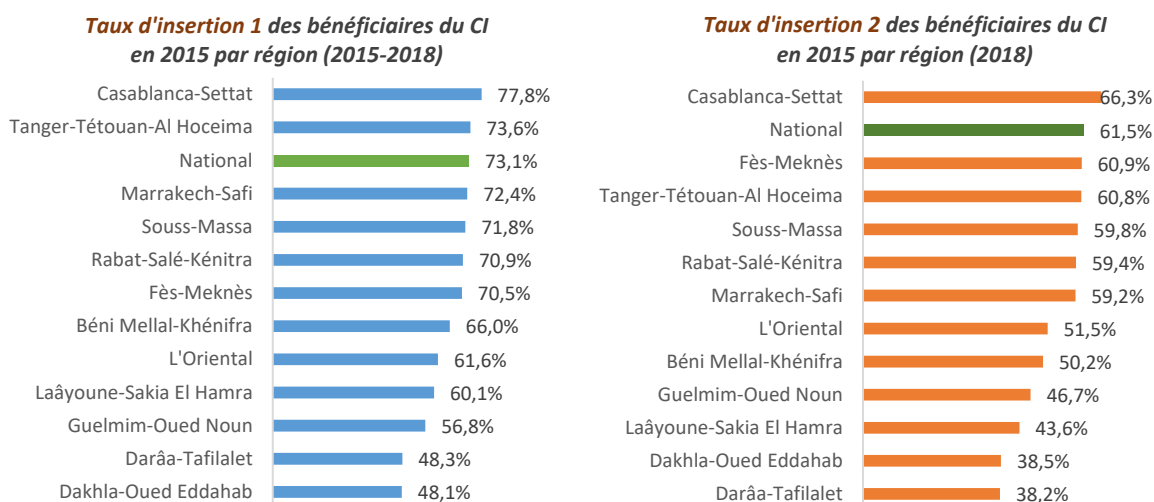
Des disparités régionales en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI ont été mises en évidence à travers l'analyse des résultats de ces travaux d'appariement. Ces disparités s'expliquent notamment par la spécificité du tissu économique de chaque région (croissance économique, secteurs porteurs, etc.). En effet, deux régions concentrent près des deux tiers (65,5%) des bénéficiaires du CI en 2015 qui ont été déclarés à la CNSS en 2018, à savoir la région de Casablanca-Settat (39,8%) et la région de Rabat-Salé-Kénitra (25,7%). La

région de Fès-Meknès se positionne en troisième rang avec 9,4% du total des bénéficiaires déclarés, suivie de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (8%). Les autres régions concentrent 17,1% du total des bénéficiaires déclarés à la CNSS en 2018.



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2019).

En termes de taux d'insertion, il apparaît que les deux régions Casablanca-Settat et Tanger-Tétouan-Al Hoceima ont enregistré des taux d'insertion 1 relativement élevés et supérieurs à la moyenne nationale (73,1%), atteignant respectivement 77,8% et 73,6%. En ce qui concerne le taux d'insertion 2, seule la région de Casablanca-Settat affichait un taux (66,3%) supérieur la moyenne nationale (61,5%). Les autres régions ont enregistré des taux d'insertion 2 variant entre 38,2% au niveau de la région de Darâa-Tafilalet et 60,9% au niveau de la région de Fès-Meknès.

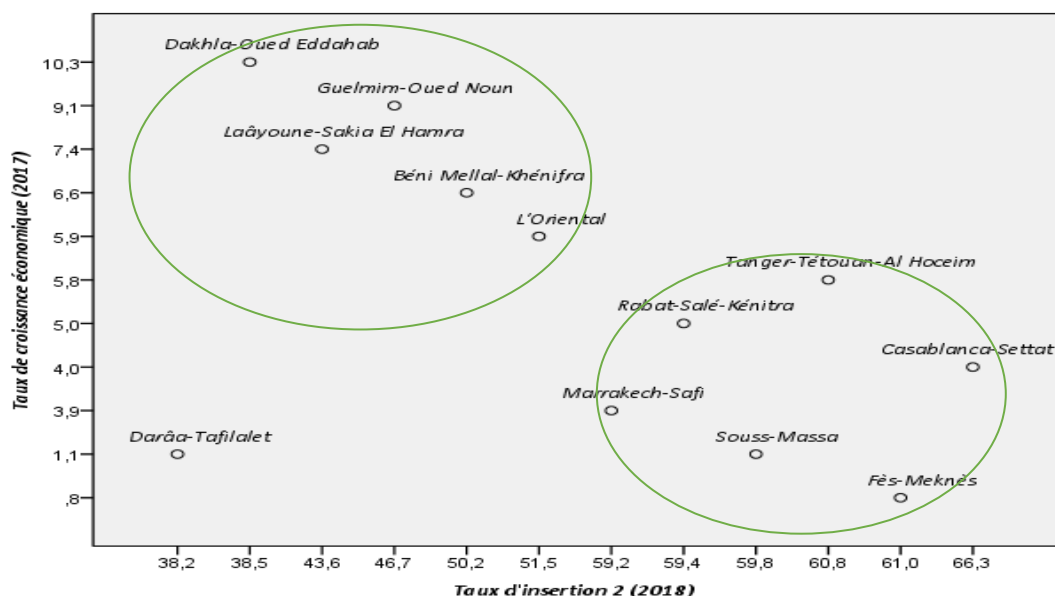


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2019).

Par ailleurs, l'analyse de la relation entre croissance économique régional et l'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI par région fait ressortir deux catégories de régions (voir figure ci-après). La première est constituée des régions qui ont des taux de croissance économique élevés avec des taux d'insertion relativement faibles, telles que les régions du Sud, Béni-Mellal- Khénifra et l'Oriental. La deuxième catégorie correspond aux régions qui ont des taux de croissance moyens ou faibles avec des taux d'insertion relativement importants. Ce constat peut être expliqué globalement par le profil de la croissance économique et les types d'investissements réalisés ainsi que les types des secteurs d'activité porteurs au niveau de chaque catégorie des régions.

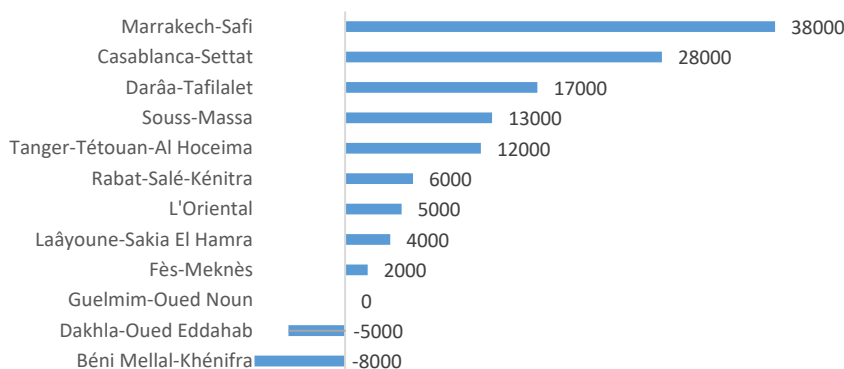
En effet, les régions de la première catégorie présentent un contenu en emplois de la croissance faible ou même négatif, puisque les régions de Béni-Mellal- Khénifra et Dakhla-Oued Eddahab ont connu respectivement des pertes de 8000 et 5000 emplois² nets en 2018 et la région de Guelmim-Oued-Noun a enregistré un solde nul des créations nettes d'emploi au cours de cette période. Quant aux régions de la deuxième catégorie, elles présentent un contenu en emplois de la croissance relativement important et ce malgré le niveau moyen ou faible de la croissance économique enregistré au niveau de ces régions.

Relation entre **taux d'insertion 1 (2018)** des régions et leur **taux de croissance économique**



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2019) et les données du HCP.

Création nette d'emplois par région entre 2017 et 2018



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données de l'enquête nationale sur l'emploi, HCP, 2018.

Ce type d'analyse ainsi que d'autres études approfondies des facteurs pouvant influencer l'insertion professionnelle des jeunes bénéficiaires des programmes actifs de promotion de l'emploi au Maroc sont de grande utilité pour les pouvoirs publics et pour les acteurs du marché du travail. Elles apporteront en effet des éclairages et de connaissances sur les contraintes et solutions appropriées afin de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes chercheurs d'emploi. Ce genre d'analyses requiert cependant des données régionales détaillées relativement aux différents aspects liés notamment à la croissance économique, l'emploi, les secteurs porteurs, les investissements réalisés, etc.

² Source : Enquête sur l'emploi du HCP, 2018.

ANNEXE

1. Evolution du taux d'insertion 1(*)

(*) C'est la proportion des bénéficiaires du CI dont la dernière déclaration à la CNSS s'est effectuée au cours de la période allant de la signature du contrat CI au titre de l'année n jusqu'à fin de l'année n+3.

Tableau 1 : Evolution du taux d'insertion 1 selon le genre

	2014-2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2015-2018 (Bénéficiaires du CI 2015)
Hommes	71,9%	76,5%
Femmes	61,6%	70,1%
Ensemble	66,0%	73,1%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018 et 2019.

Tableau 2 : Evolution du taux d'insertion 1 par groupe d'âge

	2014-2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2015-2018 (Bénéficiaires du CI 2015)
Moins de 25 ans	65,8%	73,3%
25-29 ans	67,7%	73,9%
30-34 ans	62,8%	70,0%
35 ans et plus	63,2%	67,4%
Ensemble	66,0%	73,1%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018 et 2019.

Tableau 3 : Evolution du taux d'insertion 1 par diplôme

	2014-2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2015-2018 (Bénéficiaires du CI 2015)
Baccalauréat	61,3%	70,3%
Certificat de spécialisation professionnelle	62,7%	70,4%
Diplôme de qualification professionnelle	67,0%	73,4%
Technicien	69,5%	76,7%
Diplôme du 1er cycle universitaire	64,8%	69,4%
Diplôme du 2ème cycle universitaire	62,1%	64,8%
Diplôme du 3ème cycle universitaire	63,7%	70,0%
Ingénieur	80,6%	88,5%
Autres diplômes de niveau Bac+2ou3	73,9%	77,0%
Autres diplômes de niveau Bac+4 ou plus	79,6%	83,3%
Ensemble	66,0%	73,1%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018 et 2019.

Tableau 4 : Evolution du taux d'insertion 1 par taille d'entreprise

	2014-2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2015-2018 (Bénéficiaires du CI 2015)
1-10 salariés	60,6%	67,9%
11-50 salariés	65,1%	69,6%
51-100 salariés	67,9%	74,0%
Plus de 100 salariés	67,4%	76,0%
Ensemble	66,0%	73,1%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018 et 2019.

Tableau 5 : Evolution du taux d'insertion 1 par secteur d'activité

	2014-2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2015-2018 (Bénéficiaires du CI 2015)
Agriculture, sylviculture et pêche	70,2%	83,1%
Industrie manufacturière	64,9%	73,6%
Autres Industries	58,9%	72,4%
BTP	65,7%	75,7%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	68,7%	74,3%
Transports et entreposage	72,6%	77,7%
Hébergement et restauration	61,4%	69,2%
Activités financières et d'assurance	86,5%	87,4%
Activités des services administratifs et de soutien	67,9%	74,2%
Enseignement	53,0%	57,7%
Autres services	66,4%	72,3%
Ensemble	66,0%	73,1%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018 et 2019.

Tableau 6 : Evolution du taux d'insertion 1 par région

	2014-2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2015-2018 (Bénéficiaires du CI 2015)
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	74,4%	73,6%
L'Oriental	62,8%	61,6%
Fès-Meknès	59,0%	70,5%
Rabat-Salé-Kénitra	64,8%	70,9%
Béni Mellal-Khénifra	51,1%	66,0%
Casablanca-Settat	68,8%	77,8%
Marrakech-Safi	65,6%	72,4%
Darâa-Tafilalet	58,2%	48,3%
Souss-Massa	66,2%	71,8%
Guelmim-Oued Noun	49,3%	56,8%
Laâyoune-Sakia El Hamra	45,9%	60,1%
Dakhla-Oued Eddahab	51,4%	48,1%
Ensemble	66,0%	73,1%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018 et 2019.

2. Evolution du taux d'insertion 2 (*)

(*) C'est la proportion des bénéficiaires du CI au titre de l'année n déclarés à la CNSS à l'année n+3.

Tableau 7 : Evolution du taux d'insertion 2 selon le genre

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)
Hommes	60,1%	65,1%
Femmes	51,3%	58,3%
Ensemble	55,1%	61,5%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018 et 2019.

Tableau 8 : Evolution du taux d'insertion 2 par groupe d'âge

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)
Moins de 25 ans	54,6%	61,7%
25-29 ans	56,8%	62,1%
30-34 ans	51,9%	59,9%
35 ans et plus	55,2%	56,9%
Ensemble	55,1%	61,5%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018 et 2019.

Tableau 9 : Evolution du taux d'insertion 2 par diplôme

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)
Baccalauréat	50,5%	58,7%
Certificat de spécialisation professionnelle	50,3%	57,9%
Diplôme de qualification professionnelle	53,6%	60,8%
Technicien	58,7%	65,6%
Diplôme du 1er cycle universitaire	54,4%	57,3%
Diplôme du 2ème cycle universitaire	54,3%	53,2%
Diplôme du 3ème cycle universitaire	53,0%	58,9%
Ingénieur	66,4%	74,0%
Autres diplômes de niveau Bac+2ou3	64,1%	66,8%
Autres diplômes de niveau Bac+4 ou plus	69,5%	71,7%
Ensemble	55,1%	61,5%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018 et 2019.

Tableau 10 : Evolution du taux d'insertion 2 par taille d'entreprise

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)
1-10 salariés	50,2%	55,5%
11-50 salariés	53,8%	58,4%
51-100 salariés	56,6%	62,7%
Plus de 100 salariés	56,4%	64,5%
Ensemble	55,1%	61,5%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018 et 2019.

Tableau 11 : Evolution du taux d'insertion 2 par secteur d'activité

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)
Agriculture, sylviculture et pêche	57,3%	75,4%
Industrie manufacturière	53,2%	61,1%
Autres Industries	50,5%	59,0%
BTP	53,4%	65,3%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	57,5%	63,3%
Transports et entreposage	61,6%	63,8%
Hébergement et restauration	46,0%	56,0%
Activités financières et d'assurance	81,2%	81,4%
Activités des services administratifs et de soutien	55,6%	62,9%
Enseignement	47,2%	46,6%
Autres services	57,2%	61,8%
Ensemble	55,1%	61,5%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018 et 2019.

Tableau 12 : Evolution du taux d'insertion 2 par région

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	60,0%	60,8%
L'Oriental	53,9%	51,5%
Fès-Meknès	52,3%	60,9%
Rabat-Salé-Kénitra	53,5%	59,4%
Béni Mellal-Khénifra	43,7%	50,2%
Casablanca-Settat	57,7%	66,3%
Marrakech-Safi	52,5%	59,2%
Darâa-Tafilalet	49,4%	38,2%
Souss-Massa	54,7%	59,8%
Guelmim-Oued Noun	45,2%	46,7%
Laâyoune-Sakia El Hamra	38,5%	43,6%
Dakhla-Oued Eddahab	43,2%	38,5%
Ensemble	55,1%	61,5%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018 et 2019.